

Compte-rendu de la consultation par mail du 30 décembre 2010

Membres : F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, R. JAY, S. LICHON

1- Coupes de Meurthe & Moselle

1.1- Coupe Jean Méline – Tour 3

Poule D :

VILLERS les NANCY A1 contre NANCY ASEG A2 : le joueur MAURY Mathieu de NANCY ASEG a joué les 2 premières journées avec l'équipe de NANCY ASEG A1 et ne pouvait pas jouer avec l'équipe A2. Par conséquent ses 2 matchs gagnés sont annulés

Proposition : le score est inversé VILLERS les NANCY A1 - NANCY ASEG A2 6 - 4

1.2- Coupe Jean-Luc Lemineur - Tour 3

Poule A :

PONT à MOUSSON : Non transmission du résultat

Proposition : application d'une amende de 8€.

MONTAUVILLE : Non transmission du résultat.

Proposition : application d'une amende de 8€.

1.3- Coupe Promotion – Tour 3

Poule A :

SEICHAMPS : Forfait prévenu contre JARNY C1

Proposition : application d'une amende de 8€.

Poule B :

CROISMARE : Feuille de match contre BADONVILLER C1 postée le 23/12 pour match joué le 17/12

Proposition : application d'une amende de 8€

CROISMARE C2 contre BADONVILLER C1 : Pas de juge arbitre noté sur la feuille

Proposition : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral

VANDOEUVRE MJC : Non transmission de la feuille de match contre HERIMENIL C1

Proposition : application d'une amende de 8€

Poule C :

CROISMARE : Feuille de match contre HEILLECOURT C1 postée le 23/12 pour match joué le 17/12

Proposition : application d'une amende de 8€

Poule D :

SEICHAMPS : Forfait prévenu contre JARNY C2

Proposition : application d'une amende de 8€.

VANDOEUVRE MGEN – SAINT MAX C1 : Pas de Juge-Arbitre noté sur la feuille

Proposition : envoi d'un courriel pour rappel du règlement fédéral

Poule F :

JARVILLE : Non transmission du résultat

Proposition : application d'une amende de 8€.

VANDOEUVRE MJC : Forfait contre ASPTT NANCY JARVILLE C1

Proposition : application d'une amende de 8€.